

**COMITE SOCIAL TERRITORIAL
REUNION DU 28 AVRIL 2025**

RAPPORT POUR AVIS

POLE TRAVAIL : ENTREPRISES ET EMPLOI

**PROPOSITION D'ORGANISATION DE LA DIRECTION HAUTS-DE-FRANCE
ENTREPRISES**

Ce rapport présente la nouvelle organisation de la direction Hauts-de-France Entreprises au sein du Pôle Travail : entreprises et emploi

1- Contexte et enjeux

1.1. Le contexte

Le Pôle Travail : entreprises et emploi a été mis en place pour **permettre à l'ensemble des directions qui interviennent d'une manière ou d'une autre en faveur de l'entreprise, de travailler ensemble de manière coordonnée et transversale**. Ce pôle est l'outil opérationnel de la politique régionale en faveur de la formation professionnelle, l'emploi et de l'économie.

Les objectifs poursuivis sont :

- D'apporter des **réponses aux besoins des entreprises en matière de recrutement** (via Proch'emploi), de **formations** (des salariés dans l'entreprise et des demandeurs d'emplois), d'**accompagnement** (via notamment la mobilisation de l'expertise des partenaires des plans filières, export, innovation, Très Petites Entreprises) et de **financement** (aides directes de la Région, outils de garantie et de prêts mobilisables par les partenaires de Hauts-de-France Financement).
- D'accompagner les entreprises et certaines filières autour des **enjeux climatiques, énergétiques et ressources**, tant dans une ambition de réponse à l'urgence climatique que comme un élément de compétitivité des entreprises (l'énergie, les ressources, l'écologie industrielle, l'économie circulaire...)

Au sein de la Région Hauts-de-France, le contexte économique et social des dernières années a modifié son développement économique, la relation aux entreprises et la manière de les accompagner. La Région souhaite construire une offre de service compacte et structurante pour accompagner le développement économique régional, être capable de s'adapter aux évolutions et aux transformations économiques, sociales et environnementales, et tenir compte de la vitesse de changement du cycle économique.

Dans un souci d'efficacité, de cohérence et d'optimisation de notre action en faveur du développement économique régional, il a été décidé dans la nouvelle organisation de rassembler la direction de la transformation de l'économie régionale (DTER), la direction des entreprises (DEN) et le service FEDER, actuellement rattaché au pôle.

Cette évolution s'inscrit dans une volonté de renforcer notre capacité d'intervention, d'améliorer la lisibilité de nos dispositifs et de mutualiser nos compétences au service des acteurs économiques du territoire.

Le rapprochement entre ces trois entités répond à plusieurs enjeux majeurs :

- Une meilleure coordination des actions : en regroupant nos expertises et nos ressources, nous garantissons une approche plus intégrée des politiques économiques.
- Une simplification et une lisibilité renforcée pour nos partenaires : les entreprises, les collectivités et les acteurs du développement économique bénéficieront d'une plus grande clarté dans l'accès aux dispositifs régionaux.
- Une optimisation des moyens : la mise en commun des outils et des expertises permettra d'améliorer notre efficacité, sans remise en cause des missions essentielles assurées par nos équipes.
- Une meilleure articulation avec les autres directions du pôle (la direction de l'emploi et la direction de la formation professionnelle) mais aussi avec les opérateurs régionaux sur les champs de l'implantation d'entreprises (Nord France Invest) et de l'innovation (Hauts-de-France Innovation Développement).

2- Méthode de concertation

Avant de lancer une concertation large auprès des agents, les grands principes de la réorganisation ont été présentés aux équipes.

- Il s'agit de la création d'une **nouvelle** direction (il ne s'agit pas de l'absorption d'une direction par l'autre).
- La structure de la nouvelle direction reste quasiment identique aux structures de la direction de la transformation de l'économie régionale et de la direction des entreprises avec le maintien des départements en place.
- L'intégration du service FEDER dans la nouvelle direction (ce sujet a été discuté avec le service FEDER dès le mois de septembre 2024).
- La création d'un nouveau département qui réunirait les services administratifs et financiers des deux directions et le service FEDER.

Conformément à la réglementation, toute évolution organisationnelle fera l'objet d'un rapport pour avis en CST. Une présentation du rapport sera faite par le directeur en réunion préparatoire. Par ailleurs, tout rapport présenté en CST fera l'objet d'une présentation aux agents avant l'envoi des dossiers. Les organisations syndicales seront associées en tant qu'observateurs silencieux.

Le processus de réorganisation a fait l'objet d'une consultation large des agents, menée au niveau du pôle afin de préserver le travail qui avait été déjà engagé lors de la première phase d'organisation en 2022.

Dans un premier temps, un questionnaire anonyme a été envoyé à l'ensemble des agents le 28 novembre 2024 pour mesurer l'acceptation, les enjeux, les obstacles et identifier les suggestions des agents dans le cadre de cette nouvelle organisation.

Cette démarche s'est inscrite avec le souhait de rassembler les forces et les expertises des équipes de la Direction de la transformation de l'économie régionale, de la Direction des entreprises et du service FEDER. Cette phase de réflexion a été menée dans un esprit collaboratif et constructif.

Le taux de réponse à ce questionnaire a été de 51% des agents.

Synthèse des résultats du questionnaire :

- Mesure de la perception et de la motivation des agents à participer à ce changement.
Concernant la perception des agents sur ce projet de nouvelle organisation, 54.4% des agents ont une perception positive, 36.7% une perception neutre et 8.9% une perception négative.
Concernant la motivation des agents à contribuer à ce nouveau projet, 58.2% des agents affichent une motivation forte pour contribuer au nouveau projet, 20.3% ont une motivation modérée et 21.5% ont une motivation faible.
- Le retour du questionnaire a été faite sous forme d'une matrice SWOT afin de mesurer les opportunités, les craintes, les points de vigilance et les axes de réussites.
- Enfin, il a permis aux agents de faire des propositions pour le nouveau collectif dont les principales sont :
 - Construction d'une feuille de route et d'un projet de direction
 - Organisation des temps de cohésion, d'ateliers de décroisement et d'interconnaissance, un séminaire collectif
 - Communication interne : qualité du dialogue quotidien et de la diffusion de l'information
 - Construction des politiques publiques en intégrant le temps court et le temps long (logique de complémentarité)

Les résultats du questionnaire ont fait apparaître que les agents semblaient prêts à ce changement. La communication et le travail collectif seront importants pour poursuivre et renforcer cette base de travail après la phase de concertation.

Une première réunion a été organisée par la DGA avec tous les agents concernés le 12 décembre 2024 (en physique et en visio) qui avait pour objectif d'expliquer les principes de la nouvelle organisation, d'effectuer un retour sur le questionnaire et d'échanger avec les agents.

Par la suite, des temps d'échange entre les managers (responsables de service, responsables de département et direction) ont permis d'initier des chantiers transversaux (par exemple : feuille de route économie circulaire et innovation, club des développeurs sur l'export...) et de répondre à certains enjeux :

- Le service administratif et financier : quelle organisation ?
Deux réunions de concertation se sont tenues avec les équipes SAF de la DEN et DTER, les 6 et 24 février 2025.
- Le rapprochement des plans d'actions des filières et l'accompagnement des entreprises : une réunion entre le Département Transitions économiques et le Service Relations Entreprises et Territoires s'est tenue le 18 mars 2025.

La proposition d'organisation a été construite en tenant compte des enjeux identifiés et des remarques faites par les agents aux différentes étapes. Elle a été présentée à l'ensemble des agents le 25 mars 2025 lors d'une réunion conclusive (en physique et en visio) avec les organisations syndicales en observateurs silencieux.

Suite au comité social territorial du 28 avril 2025, la concertation avec les agents de la nouvelle direction Hauts-de-France entreprises se poursuivra afin de poursuivre la connaissance du travail des uns et des autres, de déployer le décroisement des missions et d'encourager le travail collectif.

3- Proposition d'organisation au sein de la direction Haut-de-France Entreprises

La réorganisation de la direction repose sur :

- Le maintien des départements existants,
- L'intégration de la cellule transversale (actuellement à la DTER) au sein de la cellule direction,
- L'intégration du service export (actuellement à la DTER) au sein du département développement des entreprises et coopérations territoriales (actuellement à la DEN).
- L'intégration d'Industrilab au sein du département des transitions économiques (actuellement de la DTER),
- La création d'un département stratégie budgétaire et européenne avec l'intégration des services administratifs et financiers (actuellement à la DEN et à la DTER) et le service FEDER/FTJ (actuellement au pôle travail : entreprises et emploi),

3.1. Cellule direction

La cellule transversale est actuellement rattachée à la direction de la DTER. Comme son nom l'indique, ses agents œuvrent à travailler en transversalité sur de nombreux sujets qui sont communs à plusieurs services de la DTER, et désormais à plusieurs services de la nouvelle direction. Afin de faciliter le pilotage des sujets transversaux stratégiques gérés par la cellule transversale (SRDEII, économie circulaire...), les agents qui la composent seront désormais directement intégrés à la cellule direction.

La cellule de direction comprend :

- 1 directeur (A 1.3)
- 1 directeur adjoint (A 1.4)
- 2 conseillers techniques (A 2.2)
- 1 responsable de projet (A 2.2)
- 2 chargés de mission (A3)
- 1 gestionnaire administratif (B2)
- 1 assistant de direction (B2)
- 1 agent d'administration (C2)

3.2. Adaptation du département développement des entreprises et coopérations territoriales

A - Changement de dénomination

Le département « développement économique territorial » devient le département « développement des entreprises et coopérations territoriales ». La dénomination des services le composant reste quant à elles inchangées.

B – Evolution de périmètre

Le périmètre du département évolue avec l'intégration du service « appui à l'export ». A noter que les missions des services « relations entreprises et territoires » et « interventions financières, économiques et sociales » restent inchangées.

La recherche de nouveaux marchés, en France comme à l'étranger, représente pour les entreprises un véritable enjeu de développement et d'innovation.

A cet effet, les entreprises doivent être préparées et pour certaines d'entre elles qui ne bénéficient pas encore d'une structuration ou d'une expérience suffisante, disposer un accompagnement individuel afin de réduire le risque lié à ces nouvelles opportunités de marchés.

Le service appui à l'export est celui qui contribue à ce que les PME régionales s'engagent davantage dans la recherche de nouveaux marchés à l'étranger. Il s'appuie d'ores et déjà sur une connexion forte avec la dynamique des filières et sur certains conventionnements spécifiques avec des opérateurs spécialisés régionaux et nationaux en matière d'internationalisation des entreprises. Il s'inscrit également dans les nouvelles orientations politiques institutionnelles qui visent à :

- Mieux articuler ce volet spécifique de l'accompagnement des entreprises avec l'action plus classique d'appui aux entreprises au sein de la direction. Dans cette logique, le rapprochement au sein d'un même département des services « Relations Entreprises et Territoires » et « Export » a tout son sens et pourra permettre d'identifier de nouvelles entreprises qui pourraient faire le premier pas de l'export.
- Par ailleurs, le renforcement de la connexion entre le volet export et la dimension financière liée aux Instruments financiers pour le soutien aux entreprises représente un enjeu fort au service du développement économique des entreprises.
- Articuler davantage cette action avec les initiatives prises par la Région en matière de diplomatie économique, notamment dans le cadre des coopérations régionales avec d'autres pays et de la dynamique « Hauts de France International ».
- Favoriser une approche globale et intégrée de l'action régionale en matière d'internationalisation de son économie, dans la promotion du territoire régional et de ses écosystèmes auprès des investisseurs étrangers (« invest ») ou dans la capacité de la Région et de ses partenaires à favoriser l'accès des entreprises à des marchés en dehors des frontières nationales (« trade », appui à l'export).

Le service « appui à l'export » est composé de :

- 1 responsable de service (A 2.1)
- 6 chargés de mission (A3)
- 1 assistant administratif (B3)

3.3. Adaptation du département des transitions économiques

A. Changement de dénomination

Le département « filières d'excellence » devient le département des transitions économiques. Effectivement, la notion de transitions est centrale pour le déploiement de Rev3, notamment sur l'économie circulaire. Cette notion était précédemment affichée dans le nom de la direction « transformation de l'économie régionale » qui n'existera plus.

Le service « bioéconomie et alimentation » est dénommé le service « économie du vivant ». Cette dénomination souhaitée par les collègues concernés est plus simple et représentative des secteurs d'activité suivis dans le service de la pêche, de l'aquaculture, de la bioéconomie, de la santé et de l'alimentation.

Le service « mutations industrielles et environnementales » a comme nouvel intitulé le service « industrie durable ». Cet intitulé est également plus simple et évocateur.

Les missions des 2 services restent quant à elles inchangées.

B. Ajustements au sein du département des transitions économiques

Une cellule « Projets Européens » est créée au niveau du département.

Depuis plusieurs années, l'effort pour remporter des projets européens a porté ses fruits (par l'obtention de cofinancements importants) ce qui a permis de créer de nouveaux postes et constituer ainsi une équipe dédiée de 5 personnes dont 2 contrats de projet afin de déployer encore la culture de la recette (en s'appuyant également sur d'autres ressources mobilisées dans les deux services du département).

La cellule est composée de :

- 1 responsable de projet (A 2.2)
- 1 gestionnaire administratif (B2)
- 1 gestionnaire administratif et financier (B2)

Pour le service « industrie durable », il est proposé de supprimer les cellules car la transversalité est désormais établie (entre les cellules, mais également au-delà, entre les services du département) et les habitudes de travail prises ne nécessitent pas le maintien de ces cellules ce qui permettra de simplifier ainsi l'organisation.

Il est proposé enfin d'intégrer le service Industrilab au département. En effet :

- La plateforme technique orientée aéronautique, a initié la structuration de la filière drones.
- Industrilab représente un lieu emblématique pour l'animation de l'Ambition Industrie du SRDEII.
- Enfin, la plateforme joue également un rôle dans l'animation et la coordination des centres techniques au niveau régional (suivies dans le département).

Le service Industrilab recoupe les équipes assurant la gestion et l'animation du site Industrilab, dont la Région Hauts-de-France est maître d'ouvrage. Ce lieu est un centre technique dédié aux innovations industrielles, au cœur du complexe industriel dédié à l'aéronautique, dans la Somme.

Le service est composé de :

- 1 responsable de service (A 2.1)
- 2 chargés de mission (A3)
- 1 technicien de maintenance (B1)
- 1 assistant administratif (B3)
- 2 agents d'accueil (C2)
- 1 agent technique de bâtiment (C2)

3.4. Création du département stratégie budgétaire et européenne

Il est créé un département stratégie budgétaire européenne dont la mission est de piloter et de coordonner la mise en œuvre de la stratégie budgétaire de la direction. Son rôle est d'assurer la bonne gestion des fonds régionaux et européens dans une logique de complémentarité et d'optimisation des fonds publics, de mettre en œuvre la stratégie liée à l'OS1 du FEDER et de préparer la future programmation.

Compte tenu de la taille de la direction et de l'importance de bien articuler les fonds publics (régionaux et européens), ce département prend sens et permettra d'avoir un regard global sur la stratégie budgétaire et son optimisation.

Le département est composé de :

- 1 responsable de département (A 1.4)
- 1 responsable de projet (A 2.2)
- 1 cadre administratif et financier (A3)

Le département est structuré en 2 services :

- Un service administratif et financier
- Un service FEDER/FTJ

a- Service administratif et financier

Le service administratif et financier intervient sur les thématiques suivantes : subventions, abondements de fonds et partenariats, prêts et recouvrements.

Il assure ainsi dans ce cadre, le pilotage budgétaire (consolidation des besoins, accompagnement des services...) et le pilotage du processus délibératif (accompagnement et contrôle de 1^{er} niveau des délibérations et annexes) de la direction. Il met également en œuvre, sur le plan administratif et juridique, les décisions relevant de la direction (notification des actes juridiques, liquidation...) et organise le recouvrement des prêts accordés.

Il est structuré autour de :

- 1 responsable de service (A 2.1)
- 1 responsable de service adjoint (A 2.2)
- 2 cadres administratif et financier (A3)
- 18 gestionnaires administratifs et financiers (B2)
- 1 assistant administratif (B3)

b- Service FEDER/FTJ

Le service FEDER/FTJ, qui travaille exclusivement au sein du pôle pour la DTER et la DEN, est transféré vers la nouvelle direction et rattaché au département stratégie budgétaire et européenne.

Les deux secteurs « entreprises » et « transformation de l'économie » sont maintenus. En revanche, la cellule « REACT-EU-FTJ » qui regroupait le responsable de projet et les contrats de projet en charge de ces fonds est supprimée. Ils sont désormais rattachés directement au responsable de service FEDER/FTJ.

3.5. Département Entrepreneuriat de proximité

Le périmètre de ce département n'est pas impacté par la réorganisation puisque ces missions restent inchangées depuis la création de la direction des entreprises. Il faut simplement souligner le changement de dénomination pour le département « création et TPE » qui devient « Entrepreneuriat de proximité ».

C. Projection sur la mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre de la nouvelle organisation suivront les 3 principes réaffirmés dans la nouvelle méthodologie relative aux changements organisationnels (comité social territorial du 7 octobre 2024) :

- Principe de sécurité : tout agent est affecté sur un poste correspondant à tout ou partie des missions qu'il exerçait, sans exclure la possibilité de mobilités choisies et négociées avec l'administration. Il ne pourra être imposé à un agent une mobilité géographique.
- Principe d'opportunité : tout agent peut candidater sur un poste vacant ou potentiellement vacant dans le cadre de la réorganisation ou faire acte de mobilité au sein de l'Institution, notamment dans le cadre d'une bourse à l'emploi interne.
- Principe de transparence : l'ensemble des conséquences de la réorganisation seront évaluées avec les agents et présentées aux équipes de l'entité considérée. Les organigrammes préciseront le nombre de postes par entité aux différentes étapes de la réorganisation.

La proposition de réorganisation de la direction Hauts-de-France Entreprises aboutit à la mise en place de nouveaux postes et a des impacts importants sur le périmètre de certains postes existants.

Pour la quasi-totalité des postes « non encadrants », les périmètres sont peu ou pas modifiés et c'est donc le principe de sécurité qui s'applique.

En revanche, cette nouvelle organisation impacte en priorité les encadrants de la direction.

« En vertu des principes de transparence et d'opportunité, et s'agissant des postes transformés » :

- Pour les postes de manager de direction (directeur, directeur adjoint, responsable de département) : un appel à candidature interne à la collectivité sera mis en place,
- Pour les postes de manager intermédiaire (responsable de service et responsable de service adjoint) ainsi que les postes de responsable de projet et cadre administratif et financier : un appel à candidature interne à la direction sera mis en place. Si un poste reste vacant à l'issue du process de sélection, un appel à candidature interne à la collectivité sera opéré.

En vertu du principe de sécurité, les agents non retenus sur les postes diffusés sont accompagnés à des postes correspondant à leur grade et leur groupe fonctionnel au sein de la direction voire du pôle. Ils peuvent, en outre, bénéficier d'un accompagnement individuel par la DRH dans le cadre de mobilités choisies et négociées avec l'administration.

////////////////////////////////////

Pleinement conscients que cette évolution puisse susciter des interrogations, notamment en matière d'organisation interne et d'impact pour les agents concernés, la direction a pris le temps de la concertation avec la totalité des agents et s'engage à accompagner ce processus dans un cadre de dialogue ouvert, transparent et constructif.

Dans les prochaines semaines, un travail collaboratif sera mené pour préciser les modalités de ce rapprochement, en veillant à préserver les compétences, les environnements de travail et les dynamiques existantes. Ces démarches seront conduites avec une attention particulière portée aux impacts humains.

Le Pôle Travail Entreprises et Emploi est convaincu que cette nouvelle organisation permettra de poser les bases d'une structure encore plus performante au service du dynamisme économique de la Région

POLE TRAVAIL : ENTREPRISES ET EMPLOI

SERVICE DE COORDINATION DE PÔLE

1 Responsable de service (Manager intermédiaire) (A)*
poste mutualisé

1 Cadre administratif et financier (A)

2 Gestionnaires administratifs (B)

1 Directeur Général Adjoint (A)
(Manager de direction générale)

Conseiller Technique (A)* Poste mutualisé

2 Conseillers Technique en charge de la coordination
des politiques régionales (A)
(Conseiller technique)

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME SOURCE
CST DU 10/06/2024

Supports postes permanents : 21

Pour information, contrat de projet : 15

Service FEDER

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

1 Responsable de service adjoint (A) (Manager intermédiaire)

1 Gestionnaire administratif (B) (Gestionnaire administratif et/ou financier)

Pour info information, contrats de projet :

1 Gestionnaire GFE (B-CP)

Cellule dispositif REACT EU et FTJ

1 Responsable de projet (A)

Pour information, contrats de projet :

1 Cadre administratif et financier (A)

5 Gestionnaires GFE (B-CP)

Secteur entreprises

1 Responsable de secteur (A)
(Manager de proximité)

6 Gestionnaires des fonds européens (B)

Pour info information, contrats de projet :

2 Gestionnaires GFE (B-CP)

Secteur transformation de l'économie

1 Responsable de secteur (A)
(Manager de proximité)

2 Gestionnaires Fonds européens (B)

Pour information, contrats de projet :

1 Gestionnaire GFE (B-CP)

5 Gestionnaires Fonds européens (B-CP)

**POLE TRAVAIL : ENTREPRISES
ET EMPLOI**

**1 Directeur Général Adjoint (A)
(Manager de direction générale)**

Conseiller Technique (A)* Poste mutualisé

**2 Conseillers Technique en charge de la coordination
des politiques régionales (A)
(Conseiller technique)**

SERVICE DE COORDINATION DE PÔLE

**1 Responsable de service (Manager intermédiaire) (A)* poste
mutualisé**

1 Cadre administratif et financier (A)

2 Gestionnaires administratifs (B)

**HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE CST DU 28/04/2025**

Supports postes permanents : 7

DIRECTION DES ENTREPRISES

1 Directeur (A)
(Manager de direction)

1 Directeur Adjoint (A)
(Manager de direction)

1 Assistant de direction (B)

Pour information, contrat de projet :
5 Chargés de mission REACT EU (A-CP)

HAUTS-DE-France
ORGANIGRAMME SOURCE
CT DU 09/10/2023

Supports postes permanents : 79

Pour info, contrat de projet : 5

DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TERRITORIAL

1 Responsable de département (A) (Manager de direction)

1 Gestionnaire administratif (B)

DEPARTEMENT CREATION ET TPE

1 Responsable de département (A) (Manager de direction)

1 Responsable de projet digitalisation (A)

1 Gestionnaire administratif (B)

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

2 Responsables de service
adjoint (A)
(Manager intermédiaire)

1 Cadre administratif et
Financier (A)

14 Gestionnaires
administratifs et financiers
(B)

1 Gestionnaire FEDER (B)

SERVICE INTERVENTIONS FINANCIERES, ECONOMIQUES ET SOCIALES

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

ANTICIPATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

2 Responsables de projet (A)

3 Chargés de mission (A)

3 Gestionnaires administratifs (B)

HAUTS-DE-FRANCE FINANCEMENT

2 Responsables de projet (A)

4 Chargés de mission (A)

SERVICE RELATIONS ENTREPRISES ET TERRITOIRES

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

1 Responsable de service adjoint
(A)
(Manager intermédiaire)

1 Responsable de projet (A)

11 Chargés de mission territoriaux
(A)

3 Gestionnaires administratifs (B)

SERVICE ENTREPRENARIAT

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

1 Responsable de projet (A)

5 Chargés de mission (A)

2 Gestionnaires administratifs (B)

SERVICE ARTISANAT, COMMERCE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

Secteur ESS

1 Responsable de projet (A)

3 Chargés de mission (A)

1 Gestionnaire administratif (B)

Secteur Artisanat, commerce

1 Responsable de projet (A)

3 Chargés de mission (A)

1 Gestionnaire administratifs (B)

DIRECTION DE LA TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE REGIONALE

1 Directeur (A)
(Manager de direction)

1 Directeur adjoint (A)
(Manager de direction)

1 Assistant de direction (B)

1 Agent d'administration (C)

HAUTS-DE-France
ORGANIGRAMME SOURCE CST DU 04/12/2023

Supports postes permanents : 72

Pour info, contrats de projet : 4

CELLULE D'APPUI TRANSVERSAL

2 conseillers techniques (A)

2 Chargés de mission (A)

1 Gestionnaire administratif (B)
(Gestionnaire administratif et/ou
financier)

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

1 Cadre administratif et financier (A)

3 Gestionnaires administratifs et financiers (B)

1 Assistant administratif (B) (Assistant
administratif et/ou financier)

INDUSTRIALAB

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

2 Chargés de mission (A)

1 Technicien de maintenance (B)

1 Assistant administratif (B)
(Assistant administratif et/ou
financier)

2 Agents d'accueil (C)

1 Agent technique du bâtiment (C)

SERVICE APPUI A L'EXPORT

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

6 Chargés de mission (A)

1 Assistant administratif (B)
(Assistant administratif et/ou financier)

Pour information, contrat de projet :

4 Chargés de mission REACT EU (A-CP)

DEPARTEMENT DES FILIERES D'EXCELLENCE

1 Responsable de département (A)
(Manager de direction)

1 Responsable de projet (A)

2 Gestionnaires administratifs (B) (Gestionnaire administratif et/ou financier)

1 Gestionnaire administratif et financier (B)

SERVICE MUTATIONS INDUSTRIELLES ET ENVIRONNEMENTALES

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

2 Gestionnaires administratifs (B)
(Gestionnaire administratif et/ou financier)

Cellule accélération de la transformation

4 Responsables de projet (A)

3 Chargés de mission (A)

Cellule transport et mobilités durables

4 Responsables de projet (A)

1 Chargé de mission (A)

Cellule économie des ressources

3 Responsables de projet (A)

2 Chargés de mission (A)

SERVICE BIO ECONOMIE ET ALIMENTATION

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

2 Responsables de projet (A)

4 Chargés de mission (A)

1 Agent d'administration (C)

SECTEUR FEAMPA

1 Responsable de secteur (A)
(Manager de proximité)

1 Chargé de mission (A)

1 Cadre administratif et financier (A)

4 Gestionnaires des fonds
européens (B)

1 Assistant administratif (B)

DIRECTION HAUTS-DE-FRANCE ENTREPRISES

DEPARTEMENT STRATEGIE BUDGETAIRE ET EUROPEENNE

1 Responsable de département (A) (Manager de direction)

1 Responsable de projet (A)

1 Cadre administratif et Financier (A)

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

1 Responsables de service adjoint (A) (Manager intermédiaire)

2 Cadres administratifs et Financiers (A)

18 Gestionnaires administratifs et financiers (B)

1 Assistant administratif (B)

SERVICE FEDER - FTJ

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

1 Responsables de service adjoint (A) (Manager intermédiaire)

1 Gestionnaire administratif (B)

1 Responsable de projet (A)

Pour information 5 contrats de projet

Secteur entreprises

1 Responsable de secteur (A) (Manager de proximité)

6 Gestionnaires des fonds européens (B)

Pour information 1 contrat de projet

Secteur transformation de l'économie

1 Responsable de secteur (A) (Manager de proximité)

2 Gestionnaires des fonds européens (B)

Pour information 5 contrats de projet

1 Directeur (A) (Manager de direction)

1 Directeur Adjoint (A) (Manager de direction)

2 Conseillers Techniques (A)

1 Responsable de projet (A)

2 Chargés de mission (A)

1 Gestionnaire administratif (B)

1 Assistant de direction (B)

1 Agent d'administration (C)

DEPARTEMENT ENTREPRENEURIAT DE PROXIMITE

1 Responsable de département (A) (Manager de direction)

1 Responsable de projet digitalisation (A)

1 Gestionnaire administratif (B)

SERVICE ENTREPRENEURIAT

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

1 Responsable de projet (A)

5 Chargés de mission (A)

2 Gestionnaires administratifs et financiers (B)

Pour information 1 contrat de projet

SERVICE ARTISANAT, COMMERCE ET ESS

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

Cellule ESS

1 Responsable de projet (A)

3 Chargés de mission (A)

1 Gestionnaire administratif (B)

Cellule artisanat, commerce

1 Responsable de projet (A)

3 Chargés de mission (A)

1 Gestionnaire administratif (B)

DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET COOPERATIONS TERRITORIALES

1 Responsable de département (A) (Manager de direction)

1 Gestionnaire administratif (B)

SERVICE INTERVENTIONS FINANCIERES, ECONOMIQUES ET SOCIALES

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

Anticipations économique et sociale

2 Responsables de projet (A)

3 Chargés de mission (A)

3 Gestionnaires administratifs (B)

Hauts-de-France financement

2 Responsables de projet (A)

4 Chargés de mission (A)

Pour information 1 contrat de projet

SERVICE RELATIONS ENTREPRISES ET TERRITOIRES

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

1 Responsables de service adjoint (A) (Manager intermédiaire)

1 Responsable de projet (A)

11 Chargés de mission territoriaux (A)

3 Gestionnaires administratifs (B)

Pour information 3 contrats de projet

SERVICE APPUI A L'EXPORT

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

6 Chargés de mission (A)

1 Assistant administratif (B)

HAUTS-DE-FRANCE ORGANIGRAMME CIBLE CT DU 28/04/2025

Supports postes permanents : 165

Pour info, contrat de projet : 21

DEPARTEMENT DES TRANSITIONS ÉCONOMIQUES

1 Responsable de département (A) (Manager de direction)

1 Gestionnaire administratif (B)

1 Assistant administratif (B)

Pour information 2 contrats de projet

SERVICE INDUSTRIE DURABLE

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

2 Gestionnaires administratifs (B)

11 Responsables de projet (A)

6 Chargés de mission (A)

SERVICE INDUSTRIAL

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

2 Chargés de mission (A)

1 Technicien de maintenance (B)

1 Assistant administratif (B)

2 Agents d'accueil (C)

1 Agent technique du bâtiment (C)

SERVICE ÉCONOMIE DU VIVANT

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

2 Responsables de projet (A)

4 Chargés de mission (A)

1 Agent d'administration (C)

Secteur FEAMPA

1 Responsable de secteur (A) (Manager de proximité)

1 Chargé de mission (A)

1 Cadre administratif et Financier (A)

4 Gestionnaires des fonds européens (B)

1 Assistant administratif (B)

Pour information 1 contrat de projet

CELLULE PROJETS EUROPEENS

1 Responsable de projet (A)

1 Gestionnaire administratif (B)

1 Gestionnaire administratif financier (B)

Pour information 2 contrats de projet